

(REGARDS SUR)



BULLETIN D'INFORMATION du
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS
D'ÉCOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR
Section Charlotte Nivault

SNU ipp.28 - ACTUALITÉS

(REGARDS SUR)

SNUIPP.28

3, rue Louis Blériot
BP 81 125—CHAMPHOL
28304 Mainvilliers cedex



Supplément 1 au Numéro 28- Novembre 2005

À TOUS LES ADHÉRENTS À TOUS LES COLLÈGUES DE L'ÉCOLE

Dispensé de timbrage **CHARTRES CTC**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
VOTONS
DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE.**



**POUR MIEUX VIVRE MON MÉTIER...
POUR MIEUX VIVRE L'ÉCOLE ...
JE VOTE SNUipp**

**« POUR LA DÉFENSE ET
LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS »
« POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION »**

MANIFESTATION NATIONALE

**SAMEDI 19 NOVEMBRE
13 H 30 À PARIS.**

Appel et modalités en pages intérieures.

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE : 8 novembre 2005

Bulletin bimestriel - 0,76 €
ISSN : 1623-7927
Commission Paritaire de Presse : 1105 S 05610
Directeur de publication : Patrick THERAUD
Imprimé par nos soins

Sommaire :

- P 1 : Voter dès maintenant, le 19 novembre à Paris
- P 2 : communiqué presse SNUipp
- P 3 et 4 : Appel au 19
- P 5 et 6 : Réunions info syndicale du SNUipp
- P 7 et 8: Infos CAPD, permutations informatisées.

SNUipp 28 3, rue Louis Blériot—BP 81 125 CHAMPHOL 28 304 Mainvilliers cedex.
Tél : 02 37 21 15 32 Fax : 02 37 21 39 89 Mail : snu28@snuipp.fr
Le site départemental du SNUipp 28 : <http://28.snuipp.fr>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SNUipp-FSU

Plus d'École contre l'exclusion et la violence.

Des enfants sont morts parce qu'ils ont eu peur de la police. Un homme est décédé en prenant des photos de lampadaires. Des équipements publics, des gymnases, des transports collectifs, des écoles sont incendiés et vont faire défaut à la population. Ces violences ne sont pas acceptables.

Le mépris et la stigmatisation des jeunes exprimés par le Ministre de l'Intérieur n'ont fait qu'amplifier le sentiment d'injustice lié aux difficultés que rencontrent la population et que nous dénonçons : chômage, précarité, discriminations, inégalités, échec scolaire ... La diminution des subventions aux associations, la fermeture de services publics de proximité, les fermetures de classes, la suppression des aides-éducateurs, l'abandon de la politique des ZEP ont fragilisé nombre d'écoles.

Présentes dans tous les quartiers, les écoles maternelles et élémentaires représentent un lieu d'échanges et de rencontres quotidiennes entre les enseignants et les familles. La destruction d'écoles est incompréhensible. Les enseignants des écoles cherchent au quotidien à faire que les inégalités sociales ne deviennent pas inéluctablement des inégalités scolaires : l'avenir des enfants se construit pour partie entre les murs de l'école. La violence ne résout rien et aggrave la situation dans ces quartiers.

Au delà, cette situation appelle d'autres solutions politiques : politique de l'emploi, de logement, d'équipements et de développement des services publics.

Dans l'immédiat le SNUipp s'adresse au ministère et au gouvernement pour que soient prises des mesures d'urgence qui permettent le rétablissement de la scolarisation des enfants. Il appelle les enseignants à mettre en place des initiatives favorisant le dialogue et des rencontres pour faire reculer l'incompréhension. Il invite les personnels des écoles et les parents d'élèves à participer aux actions et aux rassemblements pour développer les services publics et faire reculer les exclusions. C'est le sens de la manifestation du 19 Novembre.

Paris, le 7 novembre

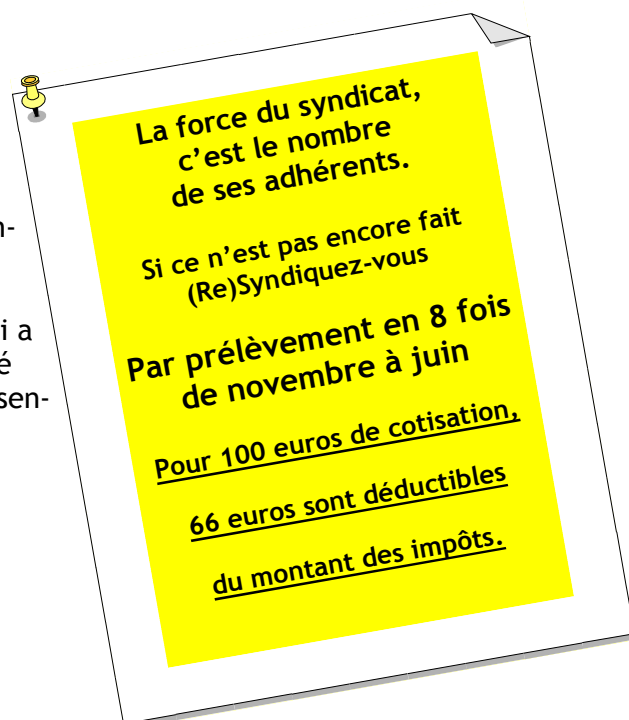
INFO DU CERCLE LAÏQUE DE DREUX.

"A l'occasion du centenaire de la loi de 1905, loi de séparation des Églises et de l'État, le Cercle Laïque de Dreux invite Henri Pena-Ruiz, philosophe, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Le thème de sa communication sera La Laïcité pour vivre ensemble.

Henri Pena-Ruiz a été membre de la commission Stasi qui a travaillé sur la question du voile dans les écoles. L'exposé de M.Pena-Ruiz sera suivi d'un débat ouvert à toutes les sensibilités.

Nous vous espérons nombreux le

16 novembre 2005 à 20 h 30
dans la grande salle du Cercle Laïque,
19 rue Pastre à Dreux.



Les Services Publics constituent notre bien commun, ne laissons pas des intérêts privés les accaparer.

La défense et le développement des Services Publics c'est l'affaire de toutes et tous !

NOUS, associations, élus, collectifs, syndicats, organisations politiques, qui résistons à la casse des Services Publics, reprenons à notre compte l'appel à manifester lancé par la FÉDÉRATION NATIONALE des COLLECTIFS de DÉFENSE et de DÉVELOPPEMENT des SERVICES PUBLICS, pour inviter les citoyen(ne)s, les élu(e)s, les forces associatives, syndicales, politiques, à participer massivement

le SAMEDI 19 NOVEMBRE à PARIS. 13 H 30

de la Place d'Italie vers l'Assemblée Nationale

Stands animation à Sèvres Babylone

à la **MANIFESTATION UNITAIRE**

à la veille du congrès des Maires de France, de la mise en bourse d'EDF, du retour de la directive Bolkestein au Parlement européen, du projet de l'OMC de généraliser le commerce des services (AGCS)

- ❑ Les Services Publics sont indispensables à toute société se réclamant de la liberté, de l'égalité, de la laïcité, de la solidarité, et ce pour toute la population.
- ❑ Toute notre vie quotidienne est concernée : l'éducation, la recherche, les équipements de la petite enfance, les services à la personne (âgées, handicapées, ...), la santé, l'emploi, poste, communications, transports, énergie, eau, logement ...

RÉSISTER à toute privatisation ou démantèlement !

Nous refusons toutes les politiques de mise en concurrence, de déréglementation, de privatisation partielle ou totale, de fausse décentralisation. Ces politiques, menées aux plans européen et international, mises en œuvre depuis des années par les gouvernements français successifs eux-mêmes, ont fragilisé le Secteur Public, réduit sa portée et souvent dégradé la qualité des services rendus. Elles ont favorisé le démantèlement systématique pratiqué actuellement.

La directive Bolkestein et l'AGCS en sont aujourd'hui les symboles les plus criants.

- ❑ Exigeons l'abrogation des lois et directives qui guident ces politiques libérales française et européenne.
- ❑ Exigeons du gouvernement français qu'il retire toutes les mesures de régression des moyens matériels et humains pour l'ensemble des services publics .
- ❑ Exigeons qu'il stoppe les procédures de transfert de charges de ladite « décentralisation » qui frappe les collectivités locales à tous les échelons, et dont souffrent les populations.
- ❑ La qualité de nos vies et celle de l'avenir de nos enfants sont en jeu !
Refusons qu'elles soient sacrifiées aux intérêts des grands groupes privés.

RECONQUÉRIR des Services Publics de qualité pour tous et partout !

Pas de développement des Services Publics sans développement de la démocratie sociale et des droits des citoyens !

- ❑ Nous voulons des services publics démocratisés, contrôlés par les usager(e)s, les élus, leurs salariés et organisations syndicales. Ils doivent pouvoir exercer à tous les niveaux un rôle économique et social déterminant. Le seul objectif est le mieux-vivre de tous, la prise en compte des aspirations à la qualité des services, à la transparence des décisions et des tarifs.

EXIGER une autre politique en France et en Europe !

- ❑ Nous voulons des services publics qui garantissent, sur l'ensemble du territoire et dans l'égalité, le libre accès de tous aux droits fondamentaux et permettent la satisfaction des besoins sociaux essentiels .
- ❑ Ces droits ne sont pas des marchandises et ne doivent pas relever d'une logique de rentabilité financière et de profits .
- ❑ Exigeons en France, comme en Europe, une autre politique qui élargisse le rôle et les missions des services publics, leur consacre davantage de moyens par une juste répartition des richesses produites et démocratise leur fonctionnement.

La convergence de nos luttes, c'est notre force.
Tous ensemble, nous pouvons et nous devons gagner !
la « CONVERGENCE POUR LA DÉFENSE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS »

FSU 28, CGT Équipement, Confédération Paysanne,
Collectif du 29 mai, Énergies Citoyennes, ATTAC 28, MRAP, LCR, PCF, ...

Pour le Service Public, Tous à Paris

SAMEDI 19 NOVEMBRE

Pour se rendre à la manif, départ collectif

10 H 45

GARE SNCF de Chartres

10 € par personne (retour vers 18 h à Chartres)

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT À LA FSU 28

TEL : 02 37 21 23 96

MEL : fsu-28@wanadoo.fr

LISTE COMPLÉMENTAIRE Des besoins urgents

Au 1er novembre, une seule liste complémentaire a été recrutée en Eure-et-Loir.

La situation au niveau académique (voir ci-dessous) fait apparaître un léger déficit équivalent à 1,60 poste !

Si le sujet n'était pas sérieux la précision prêterait à rire !

Car si le 28 présente un déficit de 10 postes, le blocage incompréhensible de la Recteur au nom de la LOLF pour assurer un recrutement décent pour notre département, entraîne le maintien de moyens de TR sur des postes à pourvoir, et provoque de fait les premières grosses difficultés de remplacement.

Le SNUipp est reçu par le Recteur, le mercredi 9 novembre ; le sujet du recrutement de la LC pour le 28 sera abordé de manière vigoureuse par les représentants du département.

Point sur la situation des postes des département au 21/10 :

18 : + 5

28 : - 10

36 : + 1

37 : + 0,61

41 : + 3,5

45 : - 1,70

Direction et fonctionnement de l'école :

compte-rendu de la réunion au Ministère de l'Education Nationale
Jeudi 20 Octobre 2005

Le SNUipp, le SE et le SGEN ont été reçus par le directeur-adjoint du Cabinet du Ministre de l'Education Nationale Jeudi 20 Octobre. Cette rencontre faisait suite à la demande d'audience commune de nos syndicats.

Bernard Thomas a affirmé que le Ministre souhaitait que le dialogue reprenne sur la direction comme sur le fonctionnement de l'école, que la crise durait depuis trop longtemps et entraînait des dysfonctionnements de l'école. Il a longuement évoqué la situation de la direction d'école ainsi que l'évolution des missions (animation pédagogique, liaison collectivités territoriales, intercommunalité, ...) et les nouvelles attributions (PPRE, EVS, scolarisation des enfants en situation de handicap, ...).

Une enquête du ministère relève qu'aujourd'hui 501,25 moyens de décharges sont attribués au delà des critères ministériels (en Zep, zones rurales, ...). Selon lui, le budget 2006 ne contient pas de possibilités d'aller plus loin ...

Le directeur-adjoint a terminé son propos en proposant de commencer par effectuer un constat sur les termes du problème et demandé à ce que chaque organisation fasse part de ses revendications.

Nous avons insisté sur l'urgence du dossier et l'ampleur du mécontentement qui conduit plus d'une école sur deux à suivre la consigne de grève administrative. Nous avons rappelé que la question du temps constituait la revendication principale des personnels et exigé l'ouverture de négociations qui débouchent sur des mesures concrètes.

Après un long échange, le Cabinet a proposé la mise en place de groupes de travail sur les points suivants :

- évolution des missions.
- conditions de travail (attribution, temps, ...).
- école en milieu rural, milieu urbain difficile, ...
- formation initiale et continue des directeurs.

Le SNUipp va proposer au SE et au SGEN de réagir ensemble à ces propositions pour interpeller le ministère sur la nécessité d'ouvrir de véritables négociations.

DEMI JOURNÉES D'INFORMATION SYNDICALE DU SNUipp-FSU 28.

Elles se tiendront le mercredi 16, le samedi 19, le mercredi 23 et le samedi 26 novembre de 9 h 00 à 12 h 00. Ces réunions sont ouvertes à tous, syndiqués ou non. La section départementale du SNUipp a informé l'IA et les IEN de la tenue de ces réunions, il n'y a donc pas lieu de prévenir l'administration.
A l'ordre du jour : bilan de rentrée, budget 2006, loi Fillon, loi sur le handicap, carte scolaire, actions, initiatives SNUipp, syndicalisation...

Mercredi 16 novembre	Samedi 19 novembre	Mardi 22 novembre Écoles à 4 jours	Mercredi 23 novembre	Vendredi 25 novembre après-midi AIS	Samedi 26 novembre
CHARTRES Local SNUipp	CHARTRES Local SNUipp	CHARTRES Amphi IUFM	CHARTRES Local SNUipp	Champhol IME	DREUX École Michelet
NOGENT LE ROTROU Foyer Socioculturel	TOURY Salle de la Mairie		HANCHES BCD école élém.		CHATEAUDUN Salle n° 31 rue Touffaire
DREUX École Michelet	St RÉMY SUR AVRE École de la Vallée				CHATEAUNEUF EN THYMERAI École G.Houdard

Consignes pour les infos syndicales.

1- Est-ce un droit ?

Le décret du 25/05/1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions.

Le décret du 12/06/87, voté au CTPM a obtenu l'accord des ministres de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique.

Il prévoit deux journées par an dans les écoles.

2- Qui peut participer ?

Tous les instituteurs et institutrices, professeurs des écoles, directrices et directeurs spécialisés, syndiqués ou non, titulaires, stagiaires ont le droit à cette demi-journée.

3- Est-ce qu'on est payé ?

Cette demi-journée n'est pas en grève. Elle est donc rémunérée.

4- Faut-il déposer une demande d'autorisation d'absence ?

NON aucune demande n'est à déposer, ni dans les écoles, ni à l'IEN.

5- Qui doit-on prévenir ?

La section départementale du SNUipp a informé l'IA et les IEN. Vous prévenez oralement le directeur de l'école et par écrit les parents d'élèves en utilisant le modèle ci-dessous.

MODÈLE DE LETTRE AUX PARENTS.

ECOLE DE :

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure d'information syndicale mensuelle sur le temps de travail (décret 82-44 7 du 28/05/82).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit, reconnu par ailleurs pour tous.

Ce droit prend la forme dans les écoles de 2 demi journées par an.

La première pour l'année 2005/2006 aura lieu le

Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour.

Soyez persuadé(e) que nous utiliserons ce temps à analyser les moyens de construire une École de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

DEMI-JOURNÉE D'INFO SYNDICALE SPÉCIAL AIS
(réseaux, établissements, classes spécialisées)
vendredi 25 novembre de 13 h 30 à 16 h 30 à l'IME Champhol.

NOUVEAU : ÉCOLES À 4 JOURS ET DROIT SYNDICAL.

Depuis plusieurs années, le SNUipp regrette le fait que la rencontre avec les collègues des écoles à 4 jours ne soit pas facilitée par les aléas de ce mode de fonctionnement.

Le droit à l'info syndicale concerne tout le monde. C'est la raison pour laquelle le SNUipp a informé l'IA d'Eure-et-Loir ainsi que les IEN que pour les écoles à 4 jours, le syndicat propose une journée entière d'info syndicale le mardi 22 novembre (regroupant ainsi les 2 demi-journées prises par le reste de la profession).

Cette réunion se tiendra dans l'amphithéâtre du site IUFM de Chartres de 9 à 16 h 30.

Cette journée prendra la forme suivante : matinée consacrée à l'info syndicale générale (mêmes thèmes abordées que dans les réunions d'info syndicale habituelles), l'après-midi verra la diffusion du film « Tous les enfants ont droit... », film réalisé à l'initiative du SNUipp, projection suivie d'un débat autour des thèmes évoqués dans le film (transformation de l'école, conditions d'exercice, rôle des parents,...).

Après contact avec la responsable de l'IUFM, il est possible pour les collègues qui le souhaitent de déjeuner à l'IUFM. Le SNUipp achètera les tickets-repas et les vendra le jour de la réunion aux collègues concernés.

Pour cela, il faut nous faire parvenir, le coupon ci-dessous par courrier, fax (02 37 21 39 89) ou par mel : snu28@snuipp.fr.

Le droit syndical concerne tous les collègues et il faut le faire vivre. La participation du plus grand nombre sera la garantie que cette journée pourra connaître des prolongements les années suivantes.

JOURNÉE D'INFO SYNDICALE

MARDI 22 NOVEMBRE

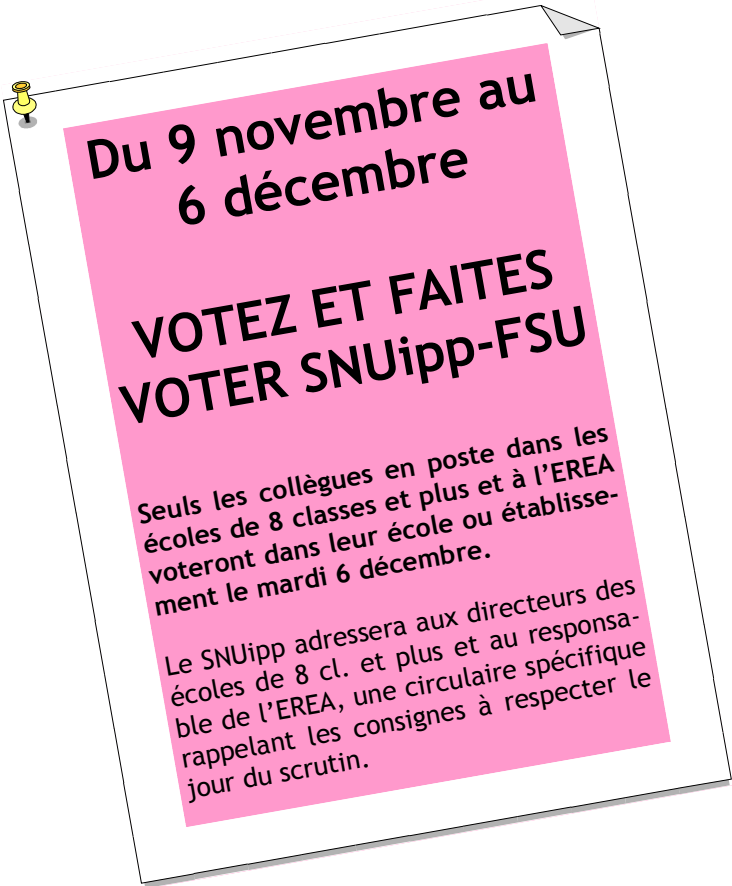
9 H 00 À 16 H 30

SITE IUFM DE CHARTRES

ÉCOLE DE :

NOM DU OU DES COLLÈGUES PARTICIPANT À CETTE JOURNÉE :

Nombre de repas pris à l'IUFM :



INFOS CAPD.

CHANGER DE DÉPARTEMENT

PERMUTATIONS INFORMATISÉES.

Calendrier des opérations :

7 novembre 2005 : ouverture du service télématique jusqu'au **25 novembre 2005**

12 décembre 2005 : date limite des retours de demande de confirmation dans les IA.

ATTENTION ! Pour tous les départements, les candidatures se font par Internet (I-Prof), les confirmations seront envoyées uniquement par email dans la boîte électronique I-Prof.

26 janvier 2006 : date limite pour les demandes d'annulation et modification de candidature

28 février 2006 : date limite des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur).

fin mars 2006 : résultats

Les éléments du calcul du barème sont détaillés dans la note de service publiée au **BO n° 36 du 6 octobre 2005**.

Pour les collègues dans une situation personnelle sociale ou médicale grave, une majoration de 500 pts peut être accordée, après examen en CAPD puis en CAPN.

Il est donc important de nous transmettre la fiche de contrôle syndical publiée dans cet envoi, c'est le seul élément qui nous permette de vérifier tous les éléments de votre barème ont bien été enregistrées par l'administration.

Plus d'infos sur le site du SNUipp (statistiques de l'an passé en particulier).

<http://28.snuipp.fr>

Pour plus de précisions sur les modalités ou les conséquences d'une permutation, n'hésitez pas à venir à notre rencontre pendant les réunions d'info syndicale ou à nous appeler au 02 37 21 15 32.

PROMOTIONS 2006

La CAPD est prévue le **mardi 29 novembre** à 9 h 00. Tous les résultats en fin de matinée au 02 37 21 15 32 ou 02 37 21 23 96 puis sur le site départemental du syndicat. **Pensez à nous renvoyer la fiche de contrôle syndical contenue dans le numéro 28 de « Regards sur ».**

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CAPD ET

GROUPES DE TRAVAIL

ANNEE SCOLAIRE 2005/2006

Mardi 29 novembre : 9 h 00 CAPD

Promotions instituteurs et professeurs des écoles

Mardi 10 janvier : 10 h 00 CAPD

Permutations informatisées : majoration exceptionnelle de 500 pts, stage de psychologue scolaire, stage directeur spécialisé.

Lundi 13 mars : 14 h 00 CAPD

Installation de la nouvelle commission, liste d'aptitude à la fonction de directeur d'école 2 classes et plus, stages CAPA SH, promotions des professeurs des écoles à la Hors-classe.

Mardi 9 mai : 9h30 CAPD

Temps partiel, Congés de formation,

Groupe de travail : Etude du projet préparation de la 1^{ère} phase du mouvement

Lundi 15 mai : 9h30 CAPD

1^{ère} phase du mouvement

Mardi 23 mai : 9h30 Groupe de travail

Complément des postes fractionnés de 1^{ère} phase

Constitution des postes fractionnés de 2^{ème} phase

Mardi 20 juin 9h30 CAPD

2^{ème} phase du mouvement, Exeat / Inéat, l i s t e d'aptitude d'intégration dans le corps des PE

Jeudi 29 juin 10h00 Groupe de travail

Début des affectations des professeurs des écoles stagiaires

Mardi 29 août 14h00 CAPD

Dernières affectations des instituteurs et P.E.

Groupe de travail : dernières affectations SE et PE stagiaires

Liste aptitude directeur d'école 2 classes et plus :

Dossier à retirer auprès des IEN et à retourner avant le 16/12/05

CAPA-SH :

Inscription du 15/11/05 au 15/12/05, dossier à demander par écrit à l'IA, bureau de la formation continue (02 37 20 50 56).

Stage de directeur d'établissement spécialisé ou psychologue scolaire :

Réunion d'information le mercredi 30/11 à 15 h 00 à Chartres III AIS, rue du Gd Faubourg à Chartres.

PERMUTATIONS INFORMATISÉES

Fiche de contrôle syndical, instituteurs et P.E.



NOM et prénom :

Adresse personnelle : Tel :

Poste actuel : Tel :

Êtes-vous : **Instit** .. **PE** .. **PE hors classe ?** .. (entourez)

Date de titularisation :

Mise en disponibilité, MAD, détachement : **OUI** **NON** Durée

ELEMENTS DU BAREME

· Échelon au 31/12/2005

Échelon

Date d'effet

jour	mois	année

· Ancienneté dans le département (jusqu'au 31/08/06) (Ne pas prendre en compte les années de disponibilité)

Années	mois

· Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans) au 31/12/2006

Rapprochement de conjoints

Durée de séparation effective (jusqu'au 31/08/06)
(impossibilité de cohabiter sous le même toit)

Années	mois	jours

Du

Au

Durée de séparation non effective (jusqu'au 31/08/06) (disponibilité, CLD, CLM, congé parental) séparation dans 2 départements limitrophes si la cohabitation est possible,

Années	mois	jours

Du

Au

· Majoration pour renouvellement

Avez-vous déjà participé aux permutations informatisées ? **OUI** **NON**

Si oui, depuis quand ?

Combien de fois avez-vous renouvelé
votre 1^{er} vœu sans interruption ?

VOEUX

POINTS (Ne pas remplir)

Total

Rang	N° du dépt	Nom du dépt

MAJORATION DE 500 POINTS

Avez-vous demandé une ma-
joration de 500 pts pour cas
exceptionnel ?

OUI

NON

Si oui, n'oubliez pas de contacter la section du SNUipp afin que nous puissions en prendre connaissance pour la CAPD.

A retourner à
SNUipp 28
3 rue L. Blériot
BP 81125 Champhol
28304 Mainvilliers cedex.